



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIERES
Séance du 20 janvier 2022

Le vingt janvier deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni pour une séance exceptionnelle en visioconférence, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 18 janvier 2022

Nombre de membres en exercice : 18 - Présents : 16 - Votants : 17

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mr Pascal BOUTON, Mme Françoise MÉNARD, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Sylvie CHATELLIER, Mr Sébastien BESSON, Mr Rodolphe BORRÉ, Mme Servane CHESNEAU, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mr Johann GEORGES, Mme Magalie RAVELEAU DUAUT, Mme Emilie BOUTSIUO, Mr Richard LOPEZ, Mme Gwladys BRANGER

Absents excusés : Mme Hélène QUÉMÉRÉ (pouvoir donné à Mr Sébastien BESSON)

Absent : Mr Afif BELHAMITI

Secrétaire de séance: Mme Linda GABORIAU

2022-01-20-001 – CHAUFFERIE : VALIDATION DEFINITIVE DE LA SOLUTION RETENUE ENTRE UNE CHAUFFERIE BOIS OU GÉOTHERMIE ET AUTORISATION DE LANCER LE MARCHÉ DE TRAVAUX

Considérant ce qui suit :

Afin de valider définitivement la solution à retenir entre une chaufferie « bois » ou en « géothermie », le tableau comparatif suivant reprend l'estimation des coûts des 2 solutions :

Estimation des coûts hors frais d'études	Solution bois	Solution géothermie
Projet initial retenu en 2020	173 300 €	
Projet actuel 2022	281 400 €	431 158 €
Surcoût par rapport au projet initial retenu en 2020	+ 108 100 €	+ 257 858 €

La solution d'une chaufferie en « géothermie » représente un surcoût de 257 858 € par rapport au projet initial d'une chaufferie « bois » retenu en 2020.

Le planning prévisionnel pour chaque solution est le suivant :

Prestations	Solution bois	Solution géothermie
Etude de faisabilité	Réalisée	Février 2022
Rédaction du DCE	Février 2022	Mars 2022
Consultation des entreprises	Mars 2022	Avril 2022
Attribution des marchés	Avril 2022	Mai 2022
Durée des travaux	7 mois	8 mois
Mise en service de la chaufferie	Décembre 2022	Février 2023



		(la mise en place d'une chaudière provisoire pourrait s'avérer nécessaire avec un surcoût de 16 000 €)
--	--	--

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de délibérer afin de valider définitivement la solution retenue entre la chaufferie à bois ou en géothermie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- DECIDE de retenir la solution d'une chaufferie à bois avec 13 voix pour cette solution contre 4 voix pour la solution en géothermie;
- AUTORISE le lancement de la consultation relative aux marchés de travaux de réalisation d'une chaufferie bois;
- DECIDE d'inscrire en section d'investissement du budget 2022 les dépenses liées à la réalisation d'une chaufferie bois ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les mesures afférentes à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Registre certifié conforme,
Le Maire,
Benoît COUTEAU